



# PERFECTIONNEMENT A LA FISCALITE DE LA PAIE

DU 13 AU 14 DECEMBRE 2022

## PARTICIPANTS :

- DRH, Responsable RH, chargé d'études RH, Responsable du reporting RH
- Responsable du département paie, gestionnaire paie....

## OBJECTIFS :

- Être opérationnel dans l'établissement de la paie grâce à la maîtrise des aspects juridiques et fiscaux.
- Comprendre la corrélation sociale et fiscale de la législation en matière de paie.
- Établir des bulletins de paie en conformité avec la législation fiscale en vigueur.
- Traiter les situations fiscales particulières des salariés.
- Distinguer rémunérations imposables et exonérées.
- Compléter les volets fiscaux des déclarations.

## SUPPORT ET PÉDAGOGIE :

- Echanges entre participants et intervenant
- Les exemples pratiques seront privilégiés pendant tout le séminaire
- Une formation axée sur la mise en pratique et des outils pour une mise en œuvre avec analyse de situations.

## PROGRAMME

### 1. Bulletin de salaire et documents obligatoires

- •Savoir analyser un bulletin de salaire
- Les différentes mentions
- Les documents obligatoires

### 2. Environnement juridique et réglementaire de la paie

- Salaire, Salaire de base et du salaire brut, les charges, net imposable et net à payer , Charges sociales et fiscales
- Cotisations, mensualisation gratifications et libéralités,
- Rubriques non soumises à cotisations,
- Le bulletin de paye : forme et mentions obligatoires
- Réglementations et obligations liées à la paie
- Paies liées à la nature de l'emploi ou à la qualité du salarié
- Les absences / Les heures supplémentaires
- Les congés payés, repos compensateur
- Maladie, maternité et accident du travail
- Solde de tout compte...

### 3. Aspects fiscaux de la paie

- Rémunération entrant dans la catégorie des revenus salariaux.
- Les exonérations.
- Traitement fiscal de l'indemnité de licenciement, de départ volontaire et des dommages et intérêts.
- Base d'imposition des revenus salariaux et assimilés • Détermination du revenu imposable
- Cas général et Cas particuliers
- Rémunération des voyageurs, représentants et placiers de Commerce ou d'industrie (V.R.P.) • Rémunérations et indemnités occasionnelles ou non.
- Déductions
- Détermination du revenu net imposable
- Calcul de l'IR et réductions pour personnes à charge.

### 4. Cas pratiques à traiter

Calcul de l'indemnité de licenciement / HS / Calcul de congé payé Prime d'ancienneté / Calcul cotisation IPRES/CSS/TRIMF/CFCE. Rémunérations alloués aux membres non salariés du conseil d'administration Avantages en nature et éléments exonérés/ Cas des bons représentatifs des frais de nourriture ou d'alimentation / Cas des déductions des frais inhérents à la fonction ou à l'emploi./ Déduction des remboursements en principal et Intérêts afférents aux prêts contractés pour l'acquisition des logements sociaux

**Durée: 2 jours**

**Cout: 250 000F HTVA**

**date: 13 au 14 décembre 2022**

**Lieu : ITTE DAKAR**

*L'offre intègre la pause café,  
le déjeuner et la location  
e la salle de formation.*